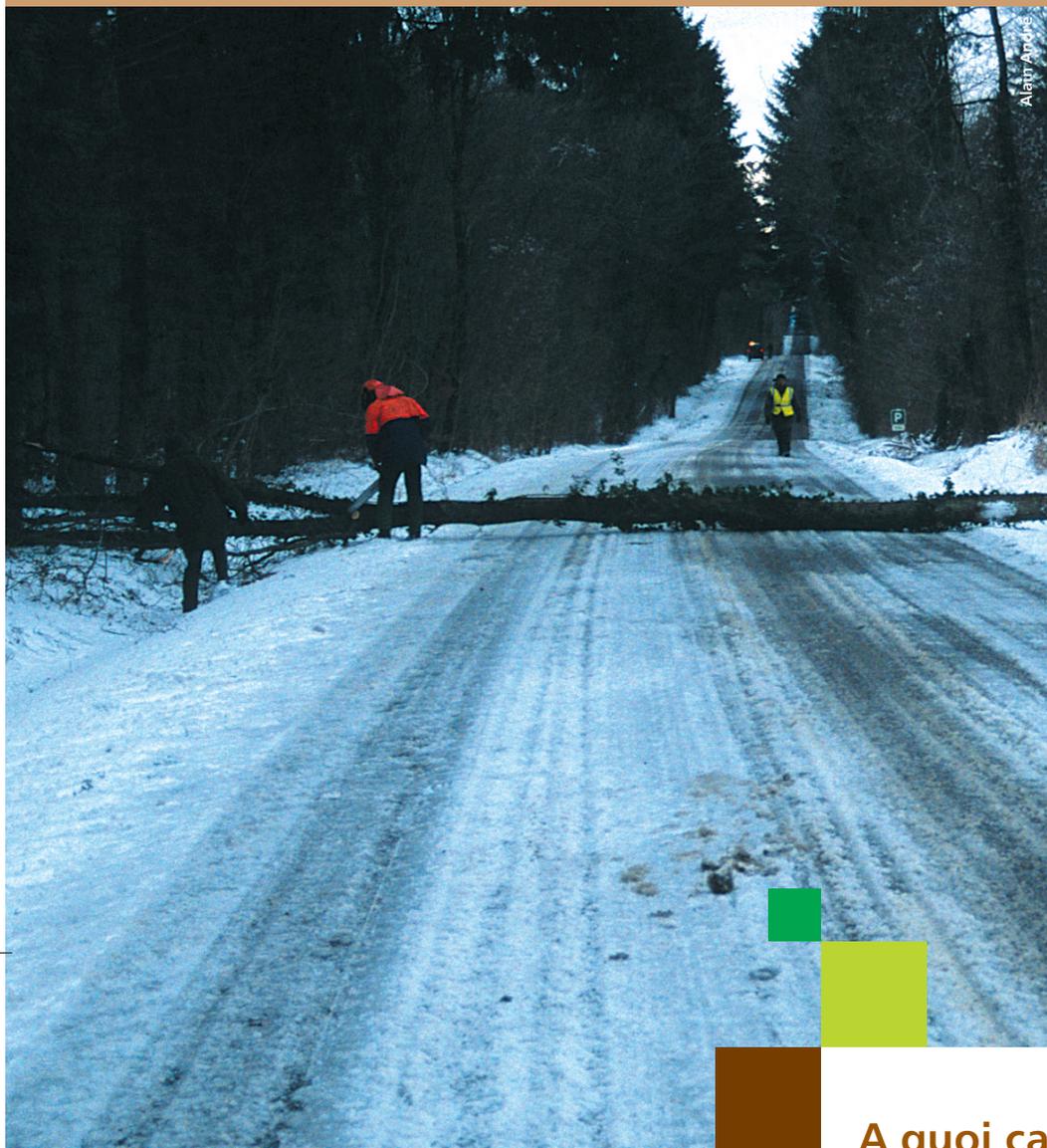


Qu'est-ce que c'est ?

Les routes et chemins forestiers servent à la circulation des tracteurs de débardage, à l'évacuation des bois coupés et sont fréquentés par d'autres usagers. Il s'agit ici d'un entretien léger pouvant être réalisé par des ouvriers avec de petits engins (entretien de la chaussée et de ses abords). Les opérations de réfection généralisée nécessitent des études au cas par cas.



Intervention après la chute d'un arbre.

A quoi ça sert ?

L'entretien régulier des routes et chemins forestiers permet :

- d'éviter une dégradation trop importante du réseau qui conduirait à des investissements lourds ;
- de faciliter l'exploitation et l'évacuation des bois ;
- de réduire les coûts de gestion de la forêt ;
- d'assurer la sécurité des usagers ;
- de rendre efficace l'accès des services de secours .

Entretien des routes et chemins forestiers

Entretien des routes et chemins forestiers



“Nids de poules” sur le chemin forestier endommagé par la circulation et par les intempéries.



Chaussée revêtue : la solution pour les routes très fréquentées.

Pour un résultat de qualité

Ne pas laisser les dégâts empirer. Une intervention rapide permet des économies futures (ex : déboucher des revers d'eau).

Eviter des interventions sur les chemins peu fréquentés contribue au maintien de la biodiversité.

Comment le mettre en œuvre ?

Les abords des routes ouvertes à la circulation publique sont entretenus par fauchage des accotements et élagage des arbres de bordure pour :

- améliorer la visibilité ;
- éviter la chute de branches ;
- aérer la chaussée.

L'entretien ponctuel de la chaussée est réalisé par : bouchage de nids de poules, rechargements ponctuels et curage des fossés pour assurer l'écoulement des eaux.

Les outils utilisés pour cette opération sont :

tracteur remorque, pelle, pioche, gyrobroyeur, épareuse, tronçonneuse.

Période de réalisation

- L'élagage et le fauchage sont réalisés en un ou deux passages selon la pousse et la fréquentation, en période de végétation. Les passages peuvent parfois être retardés pour préserver certaines espèces végétales et la reproduction d'espèces animales.
- Des entretiens ponctuels de la chaussée sont effectués en fonction des besoins et des intempéries.

Les recommandations ONF

- L'obligation d'assurer la sécurité des usagers sur les routes ouvertes à la circulation relève de la responsabilité des propriétaires.
- Pour limiter la circulation en forêt, diverses mesures peuvent être prises : arrêtés municipaux, panneaux homologués ou obstacles matériels.

La question du prix

Pour la réduction des coûts, intervenir en priorité sur les routes fréquentées.